

# Offre de stage en Hydrogéologie : État des lieux et préconisations pour la délimitation des Aires d'alimentation de captages

**Offre de stage** : stagiaire Master 2 ou 3e année en école d'ingénieur en Sciences de l'eau ou Sciences de l'Environnement (H/F).

**Période du stage** : stage conventionné de 6 mois, à temps plein. À partir du 15 février et au plus tard le 15 mars.

**Localisation** : EHESP Rennes.

## Description du stage

Depuis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA, 2206), les captages vulnérables vis-à-vis des pollutions diffuses (captages grenelle, captages prioritaires) peuvent être soumis à la délimitation de leurs aires d'alimentation afin de mettre en place des mesures qui visent à lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole. Au niveau national ce sont plus de 1000 captages qui sont déclarés comme grenelle ou prioritaires et dont les Aires d'alimentation de captages (AAC) doivent être délimitées et des actions mises en place, 56 au niveau de la région Bretagne.

La directive sur l'eau potable de décembre 2020, et les textes d'application (décrets et arrêtés) imposent que les personnes responsables de la production et de la distribution d'eau (PRPDE) mettent en place une démarche de plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE), qui doit être réalisée de la zone de captage jusqu'au robinet des consommateurs. En ce qui concerne la zone de captage, les textes d'application de la directive impose que pour les captages qui seront déclarés sensibles aux pollutions diffuses, la zone à prendre en compte dans le PGSSE est l'AAC.

Dans la perspective des futures délimitations d'AAC et dans l'objectif d'accompagner les PRPDE du territoire breton dans cette démarche, la DREAL et l'ARS en lien avec l'EHESP, souhaitent sur la base d'un état des lieux des pratiques de délimitation à l'échelle de la région, de rencontre avec les différentes parties prenantes, proposer une méthodologie harmonisée et adaptée aux différents contextes pour les futures délimitations d'AAC.

Dans ce cadre, vous serez positionné à l'EHESP et encadré par un enseignant référent en hydrogéologie, vous serez en lien avec la DREAL et l'ARS. Vos missions seront :

- Phase d'écoute et d'échanges avec les partenaires pour bien cerner les besoins et le livrable attendu
- Identification et récupération des données de contexte (avis des hydrogéologues associés aux délimitations d'AAC prises sur captages prioritaires ESO)
- Identification d'éléments essentiels à trouver dans les avis portés par les hydrogéologues pour s'assurer que l'on parle bien d'AAC et non de PPC.
- Participer à la construction d'un guide méthodologique afin de contribuer à l'accompagnement des PRPDE (maitres d'ouvrage dans les délimitations) et des DDTM (en charge de prendre les arrêtés de délimitation) dans leur démarche de délimitation des AAC.

## Partenaires

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et logement Bretagne (DREAL) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) sont les deux structures porteuses du sujet. Elles permettront au stagiaire d'avoir accès aux dossiers d'AAC, les contacts avec les hydrogéologues et les maitres d'ouvrage des AAC. Le stagiaire sera accueilli et suivi à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP).

Pour en savoir plus :

- <https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr>
- <https://www.bretagne.ars.sante.fr/>
- <https://www.ehesp.fr/>

## Profil recherché

### Diplôme en cours de préparation

Diplôme de niveau 7 en Sciences de l'Eau, Sciences de l'Environnement

### Compétences

- Connaissances en hydrogéologie et transfert de contaminants
- Analyser des avis des hydrogéologues qui ont servi de référence à la réalisation des délimitations des AAC
- Capacité d'écoute et de travail en équipe, curiosité.

- Capacité d'organisation
- Connaissance et/ou intérêt pour les données en lien avec le milieu agricole et qualité de la ressource en eau sont un plus.

## Conditions

Un stagiaire est gratifié à hauteur de 4,35€/h sur un stage de 35h.

EHESP et accès au restaurant administratif.

Des déplacements ponctuels sont également possibles.

## Pour candidater

Envoyer CV et lettre de motivation avant le 10 Janvier 2025

Renseignements pour le stage :

- Pauline Rousseau Gueutin : [pauline.rousseau-gueutin@ehesp.fr](mailto:pauline.rousseau-gueutin@ehesp.fr)
- Sophie Guguen : [sophie.guguen@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sophie.guguen@developpement-durable.gouv.fr)
- Murielle Thézé : [murielle.theze@ars.sante.fr](mailto:murielle.theze@ars.sante.fr)